

## Contrat Aurignac Bourg-Centre

La Région Occitanie a pris l'initiative de venir en soutien des communes rurales de moins de 1500 habitants qui remplissent un rôle majeur en terme de services dans les territoires de faible densité démographique. La finalité est d'accompagner les projets pertinents et efficaces renforçant ces fonctions de centralité. Le dispositif donne droit à des subventions supplémentaires pour l'amélioration de l'habitat, la valorisation du commerce, de l'artisanat et des espaces publics. Aurignac est donc éligible à ce dispositif, constituant même exactement le cœur de sa cible.

Depuis 2014, notre programme municipal avait choisi comme axe fort le développement raisonné du village, proposant un plan d'aménagement urbain global, à l'appui d'une étude confiée au cabinet Un pour Cent Paysages.

Notre projet pour Aurignac est avant tout un projet de vie, un projet pour la qualité de vie de tous.

Grâce à un travail en amont suffisamment prospectif dans sa dimension politique et mûrement réfléchi dans ses dimensions techniques et budgétaires, nous sommes prêts pour qu'aujourd'hui ce contrat vienne parfaitement en appui des chantiers que nous mettons en œuvre, tel la rue Saint-Michel dont les travaux débutent.



Si la rue Saint-Michel est très attendue, d'autres actions sont envisagées et leurs études techniques financées dans le budget 2019, continuant notre démarche volontariste de porter Aurignac en avant sur plusieurs dossiers : l'église, le Donjon, le parking de la Porte de Benque, le camping, l'accessibilité et la sécurisation de la gendarmerie ainsi que l'amélioration de la sécurité de circulation dans le village.

Mener conjointement à bien tous ces projets nécessite des compétences professionnelles dont aucun élu, seul, ne saurait se prévaloir pour garantir la qualité technique des projets de sa commune.

Aussi, depuis 2018, dans sa dynamique de structuration opérationnelle des services de la Mairie, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un poste d'agent de développement local. Aux côtés du service administratif et du service technique de la Mairie, nous disposons donc des trois types de compétences nécessaires au portage complet des projets municipaux.

Dès le début chargée de la valorisation et de la mise en synergie d'exploitation des ressources communales (saison Culture et Patrimoine, événements, ...), cette fonction a permis de renforcer le réseau de ressources actives, ce poste devenant aujourd'hui le référent technique d'Aurignac auprès des collectivités territoriales et des instances décisionnaires.

Déjà, pour les dossiers de la restauration de l'église, de la requalification du camping, de la sauvegarde et la mise en valeur du Donjon, l'efficacité du suivi technique permet au Maire et aux responsables municipaux des dossiers d'être recentrés dans leurs fonctions d'élus pour mieux porter les projets auprès des autorités territoriales, Région et Département principalement. Ce faisant, la valorisation de nos actions renforce leur crédit, facilitant les négociations et permettant un soutien mieux éclairé de tous les acteurs de ces projets.

Le programme engagé par la Municipalité pour qu'Aurignac contribue pleinement à la ruralité dynamique de son bassin de vie est volontariste, concret et raisonné ; l'organisation du travail permet au Maire de pouvoir, en même temps, assurer le suivi quotidien de la commune et être politiquement pleinement disponible, et alors efficace, pour valoriser, défendre, négocier ... et toujours servir et porter haut les atouts aurignacais.

Aurignac est ainsi devenue la première commune de la 5C à voir son Contrat Bourg-Centre validé le 19 avril 2019 par la Commission Permanente de la Région Occitanie.

Cette qualification sera formalisée par des panneaux informatifs fournis par la Région et installés aux entrées du village.

Immédiatement le bénéfice du contrat Bourg-Centre est une subvention supplémentaire pour les aménagements de la rue Saint-Michel. Un numéro du Journal Municipal vous rendra compte, en toute transparence comme pour les travaux de la mairie, du coût et du financement de la réalisation de l'artère centrale de notre beau village. De plus, cet accord ouvre des perspectives d'optimisation des chantiers à l'étude.

Budgétairement, Aurignac n'est certes pas une commune riche ... nous devons donc rester attentifs à nos dépenses et ne pas faire vivre les contribuables « à crédit ». La dynamique économique engagée pour le développement de notre territoire rural montre bien que l'organisation de nos moyens et les choix de réalisation valorisent les ressources du village, le rendant plus attractif pour ses habitants et les touristes, tant dans les services de la vie quotidienne que par la qualité et la notoriété de son patrimoine et de ses animations. Redonner de l'intérêt aux atouts d'Aurignac et renforcer le crédit des projets communaux, tels sont les leviers qui favorisent, aujourd'hui pour demain, l'attribution des labellisations et subventions que nous investissons toujours avec le même objectif de bonne qualité de vie, pour tous et à tout âge.



## Inf'Aurignac

N°16

### L'édito du Maire

*Volonté et persévérance....  
Il en aura fallu aux différentes  
Municipalités d'Aurignac, pour  
qu'aujourd'hui nous puissions  
fêter les 50 ans du Musée....  
Il en a fallu aussi pour que, très  
bientôt, la rue St-Michel soit  
aménagée et valorisée comme  
artère principale du village...  
Des générations d'Aurignacais  
ont en souvenir les avis et les  
commentaires, souvent tranchés,  
parfois acerbes, toujours  
impatients... pour les actions à  
mener.*

*La volonté, c'est celle de mon  
mandat de Maire pour porter  
Aurignac en avant, la  
persévérance, c'est celle de  
l'équipe municipale et des  
services communaux pour  
élaborer les projets, les porter  
devant les financeurs et les  
mettre en œuvre, toujours dans  
notre politique du bien-vivre  
ensemble en milieu rural.*

*Étape après étape, malgré les  
intempéries et les embûches de la  
route, c'est ainsi que l'on porte  
un projet au podium d'arrivée!*

*Dans cette dynamique, je vous  
rends compte du budget et des  
finances de votre commune,  
aujourd'hui pour demain....*

J.M. Losego

#### Sommaire

- ◆ L'édito du Maire
- ◆ La stratégie budgétaire
- ◆ Compte administratif 2018
- ◆ Budget primitif 2019
- ◆ Notre Contrat Bourg-Centre

Directeur de la publication : Jean-Michel Losego



### Une stratégie budgétaire durable pour Aurignac

L'État, premier financeur du budget de la commune, a clairement réduit le montant de sa dotation annuelle : on constate une diminution de 17,6 % entre 2017 et 2018, soit 57 000 € de recettes en moins. Un dispositif de Dotation de Solidarité Rurale est censé participer à compenser cette perte, mais le principe de la DSR reste précaire et son montant toujours aléatoire. Alors, certes on peut critiquer, se lamenter et être désolé d'assister au lent déclin de sa commune : « Qu'y faire ? Ce serait le sens de l'histoire des petits villages ... »

Ma position municipale est qu'il faut tenir compte d'un changement de logique de l'État, qui s'impose aussi à la Région et au Conseil Départemental, tel qu'il n'est plus désormais versé une allocation aux communes et qu'il s'agit dorénavant de cibler le financement de projets communaux efficaces et durables, au service du développement et de la cohésion du territoire, bassin de vie des citoyens.

Dans cette conjoncture, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'impôt communal en 2019, tenant ainsi compte de l'actuelle pression fiscale pour les ménages.

Notre obligation est dès lors de pouvoir financer les actions de la commune avec des recettes limitées et donc un budget contraint.

Nous l'avons évoqué chaque fois, le programme municipal comprend plusieurs engagements d'investissement à long terme ; il faut donner à Aurignac les moyens d'optimiser ses atouts et ses ressources dans une perspective d'essor économique de son territoire rural ; le contrat Aurignac Bourg-Centre en est un exemple (page 4).

Pour cela, nous recherchons une dynamique de cercle vertueux, privilégiant les dépenses d'investissement et respectant les charges nécessaires au fonctionnement communal, tout en maîtrisant ces dépenses de fonctionnement.

De façon volontaire (pages 2 et 3), une partie de l'excédent annuel de la section de fonctionnement est affectée en réserve d'investissement : c'est autant de capacité d'autofinancement qui limite le recours à l'emprunt bancaire et aux frais d'intérêts.

En même temps, nous recherchons les possibles économies sur les dépenses de fonctionnement : s'il n'est pas question de rogner sur les charges de personnel (dont l'ensemble des agents constitue la cheville ouvrière du travail communal), le poste des dépenses d'énergie fait l'objet d'une étude dont les premiers effets pourraient s'évaluer dès 2020, dans un objectif de développement durable.

Dès lors, la compétence budgétaire de la Mairie doit être « professionnalisée » et étayée dans sa capacité de recherche de financements ; c'est ainsi que le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre d'un poste d'agent de développement local, notamment en charge de ces recherches de financements et subventions : chacun à son poste selon ses compétences ...

Mon rôle de Maire, c'est de mener une politique réfléchie, raisonnée et raisonnable dans le contexte socio-économique actuel, mais avec un projet ambitieux pour l'avenir de la commune dont les citoyens m'ont confié la responsabilité.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dépenses 2018		Recettes 2018		Solde 2018	Résultats fin 2017	Résultats fin 2018
<i>Charges à caractère général</i>	349 411	<i>Produits d'exploitation</i>	91 119			
<i>Charges de personnel</i>	456 208	<i>Impôts et taxes</i>	434 901			
<i>Charges de gestion courante</i>	134337	<i>Dotations et Subventions</i>	388 148			
<i>Charges financières</i>	5 397	<i>Atténuation de charges</i>	5 435			
<i>Divers</i>	1 806	<i>Prod de gestion courante</i>	53 430			
		<i>Produits exceptionnels</i>	118 867			
<i>Opérations d'ordre</i>	0	<i>Opérations d'ordre</i>	11 182			
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>947 159</b>	<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>1 103 082</b>	<b>155 923</b>	<b>298 576</b>	<b>454 499</b>
<b>Investissement</b>						
<i>Remboursement dette</i>	77 022	<i>Autofinancement*</i>	168 371			
<i>Etudes et logiciels</i>	8 255	<i>Remboursement TVA</i>	79 074			
<i>Achats</i>	68 042	<i>Subventions</i>	234 075			
<i>Travaux</i>	137 088					
<i>Opérations d'ordre</i>	22 749	<i>Opérations d'ordre</i>	11 567			
<i>Reste à réaliser (RàR)</i>	32 720	<i>Restes à réaliser (RàR)</i>	59 681			
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>345 876</b>	<b>TOTAL Investissement</b>	<b>552 768</b>	<b>206 892</b>	<b>- 307 312</b>	<b>- 100 420</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 293 035</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 655 850</b>			<b>354 079</b>

Nos dépenses de 2018 sont comparables à celles de 2017, malgré des contraintes externes de plus en plus lourdes (autorisations d'urbanisme devenues payantes, reprises de compétences intercommunales en cours,...). L'effort, toujours plus ardu, sera le même pour les prochains exercices : maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui auraient mécaniquement tendance à augmenter, par des politiques actives de modernisation conduisant à des économies, d'énergie en particulier, le tout dans des objectifs de développement durable.



Le mur du Square du Plateau

Les résultats cumulés fin 2018 présentent un excédent de fonctionnement de 454 499 €.

De cette somme, 100 420 € sont affectés au financement des travaux déjà réalisés en 2018. Sur le résultat définitif de 354 079 €, environ 250 000 € sont déjà provisionnés pour financer en 2019 des travaux prévus en 2018 (Rue St-Michel, achat terrains AGAPEI, diagnostic église, numérotation des rues, ...). Ce résultat est donc le fruit d'une stratégie budgétaire qui nous permet d'envisager des dépenses d'investissement importantes en toute sécurité, cette trésorerie saine permettant d'attendre les subventions.



Spectacle de feu 2018

Si les investissements s'entendent souvent en montant d'euros dépensés pour financer des travaux comme le mur du Square du Plateau, des acquisitions comme celle de la parcelle en dessous du parking de la Porte de Benque, ou des constructions comme la salle des associations, la Municipalité considère de même envergure les investissements immatériels qui participent aussi au dynamisme du territoire. La saison « Culture et Patrimoine », mise en place pour la deuxième année consécutive, favorise le développement local.

À l'usage des habitants aussi bien que des touristes, c'est un investissement en terme de notoriété pour le village. Couplée au volontarisme associatif d'Aurignac et à la reconnaissance croissante qu'obtient le musée de l'Aurignacien avec le soutien actif du Département, notre saison « Culture et Patrimoine » est un engagement fort à destination de l'économie locale.

## BUDGET PRIMITIF 2019

Dépenses 2019		Recettes 2019	
<i>Charges à caractère général</i>	432 283	<i>Produits d'exploitation</i>	91 160
<i>Charges de personnel</i>	477 850	<i>Impôts et taxes</i>	424 246
<i>Charges de gestion courante</i>	122 148	<i>Dotations et Subventions</i>	398 372
<i>Charges financières</i>	4 000	<i>Atténuation de charges</i>	1 000
<i>Provision pour charges except./imprévues</i>	69 100	<i>Produits de gestion courante</i>	69 220
<i>Virement à la section d'investissement</i>	270 896	<i>Opérations d'ordre</i>	27 000
		<i>Produits exceptionnels</i>	11 200
		<i>Résultat reporté</i>	354 079
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>1 376 277</b>	<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>1 376 277</b>
<b>Investissement</b>			
<i>Remboursement dette</i>	48 001	<i>Autofinancement sur 2018</i>	100 420
<i>Etudes et logiciels</i>	63 220	<i>Autofinancement sur 2019</i>	270 896
<i>Achats</i>	304 629	<i>Remboursement TVA</i>	30 847
<i>Travaux</i>	732 586	<i>Subventions</i>	175 041
<i>Provision pour dépenses imprévues</i>	86 000	<i>Emprunts</i>	805 100
<i>Opérations d'ordre</i>	64 381	<i>Cessions de biens communaux</i>	6 500
<i>Besoin de financement reporté de 2018 (Résultat fin 2018 + solde RàR)</i>	127 382	<i>Opérations d'ordre</i>	37 395
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>1 426 199</b>	<b>TOTAL Investissement</b>	<b>1 426 199</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 476</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 802 476</b>

Au 31 décembre 2019, les dépenses de fonctionnement devraient s'avérer équivalentes à celles réalisées en 2018 (à noter que le tableau présente des prévisions, comprenant réglementairement l'écriture des provisions qui seront affectées à l'investissement en cours d'année). Les investissements sont équivalents à ceux de l'an passé car beaucoup n'ont pas été réalisés dans l'attente de subventionnements optimisés.

### Le taux d'impôt communal de 2019 reste le même qu'en 2018.

Cette année encore, nous engageons des actions dont les résultats seront visibles dès 2020, avec une baisse de nos dépenses d'énergie. Le poste d'agent de développement local (inscrit au chapitre des charges de personnel) contribue au budget par les possibilités de financement des projets (par exemple 16 000 € de subvention obtenue rien que pour la Rue St-Michel grâce au dossier Bourg-Centre).

Le désendettement d'Aurignac, engagé depuis plusieurs années, se matérialise bien en 2019 avec une charge d'emprunt minimisée (48 000 € en capital et 4 000 € en intérêts). Cette année, cela nous permet d'envisager sereinement un recours important à l'emprunt pour la Rue St-Michel (120 000 €) et l'achat des terrains AGAPEI (dont le montant sera fonction des subventions obtenues). Il faut noter que le tableau indique 805 100 € à la ligne « emprunts » : cette somme comptabilise les prêts-relais (441 000 €) contractés en attente du versement de subventions sur 2 ans et qui seront entièrement remboursés par les subventions au plus tard en 2021.

### L'investissement de notre commune est aussi et surtout un investissement vers l'humain.

La rue Saint-Michel, dont les travaux débutent, va requalifier le centre-Bourg et moderniser les réseaux. L'achat des terrains destinés à accueillir l'AGAPEI va garantir le maintien de l'emploi et de l'activité sur notre commune. L'église Saint-Pierre aux Liens a fait l'objet d'une étude réalisée par un cabinet d'architectes, à laquelle l'ASVA (Association de Sauvegarde du Vieil Aurignac) et la



Les vestiaires du stade

Paroisse ont été associées. Cette étude nous a conduit à budgétiser une somme pour la rénovation de l'église : le contenu et le calendrier de cette première tranche de travaux restent à définir conjointement avec nos partenaires.

Enfin les vestiaires du stade seront rénovés : la mise aux normes d'accessibilité intérieure et extérieure répondra aux exigences d'organisation de grandes manifestations sportives par une meilleure hygiène, un confort amélioré pour tous les usagers et des économies d'énergie substantielles



Église - le porche

**Patrimoine et culture, animations et tourisme sont les atouts et ressources de la commune toujours au service du réseau associatif local pour une meilleure vie citoyenne, tous ensemble.**